



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/114  
S/21134  
7 février 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
QUESTION DE PALESTINE  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE  
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES  
ISRAELIENNES AFFECTANT LES  
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE  
PALESTINIEN ET DES AUTRES  
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 7 février 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président en exercice du Groupe islamique à l'Organisation des Nations Unies, de vous transmettre un message que vous adresse S. E. Hamid Algabid, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, au sujet de l'immigration des juifs soviétiques en Palestine. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message comme document de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Moyen-Orient", "Question de Palestine" et "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Samir SHIHABI

ANNEXE

Lettre datée du 5 février 1990, adressée au Secrétaire général par  
le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique

Je dois vous faire part de la vive inquiétude de l'Organisation de la Conférence islamique devant la situation extrêmement grave que créent les projets d'Israël, qui prévoit d'installer les juifs venus d'URSS dans les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe illégalement depuis 1967.

L'Organisation de la Conférence islamique estime que l'installation de juifs soviétiques dans les territoires palestiniens et arabes sous occupation israélienne compromettrait les perspectives de règlement politique de la question du Moyen-Orient et aurait des conséquences incalculables pour la paix et la stabilité dans la région.

Ces projets d'établissement de nouvelles colonies israéliennes constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de même que du droit international, et sont de plus contraires aux résolutions de l'ONU qui interdisent expressément à Israël, Puissance occupante, de modifier la composition démographique de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

Cette politique d'Israël qui consiste à implanter de nouvelles colonies dans les territoires illégalement occupés, en chassant par la force les Palestiniens de leurs foyers et de leurs terres, doit retenir toute l'attention de l'ONU. Il est impératif que l'Organisation s'emploie autant qu'elle le peut à prévenir de nouvelles arrivées de juifs soviétiques dans les territoires palestiniens et arabes occupés.

Je vous demande de prendre d'urgence des dispositions effectives au sujet de l'émigration de juifs venus d'Union soviétique, et de tout mettre en oeuvre pour protéger les droits du peuple palestinien - son droit de disposer librement de lui-même, de constituer un Etat de Palestine sur la terre de ses ancêtres, et tous les autres droits fondamentaux.

Je vous demande aussi de faire progresser le processus diplomatique et politique qui permettra d'instaurer au Moyen-Orient une paix juste et durable, fondée sur l'équité et la justice à l'égard des Palestiniens.

-----